

## COMMUNE DE BISEL

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BISEL

## DE LA SEANCE DU 05 février 2024

Date de la convocation : 30 janvier 2024

### Sous la présidence de M. Joseph BERBETT – maire

Le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 30.

#### Présents :

M. Edouard RIFF – 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Christine EBERHARDT – 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Marc BERGER – 3<sup>ème</sup> adjoint, et M. Mathieu WIRA, M. Gaël LAMBALOT, M. Sébastien BERGER, M. Yannick SCHWEITZER, Mme Anne-Laure GRAFF, Mme Elisabeth ZEYER, conseillers municipaux,

Absents non excusés : néant

Absents excusés et non représentés : néant

Ont donné procuration : M. Denis GROELL (procuration à M. Edouard RIFF), M. Jérémie BURGUY (procuration à M. Marc BERGER), Mme Cindy BARRET (procuration à Mme Elisabeth ZEYER)

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M. Edouard RIFF

#### ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 04 décembre 2023
  1. Achat d'une parcelle de forêt à M. ENDERLIN Benoit
  2. Recrutements d'agents contractuels : délibération de principe
  3. Rénovation énergétique et accès PMR de la Mairie : information du choix du Maître d'Oeuvre
  4. Demande de subvention par le C.L.E.E. Sundgau pour le Forum des métiers et de l'orientation 2024
  5. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
  6. Débat d'orientation budgétaire

#### **Informations et communications diverses**

- Journée citoyenne
- Réunion du Bureau CCS séance du 18/01/2024
- Vente de l'ancienne école maternelle
- PLUi
- Changement de transformateur ENEDIS rue Herbrig

- Entrée d'agglomération rue de Heimersdorf
- Trame Verte et Bleue

## **Désignation d'un secrétaire de séance**

---

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DESIGNE** Monsieur Edouard RIFF comme secrétaire de la présente séance.

**A l'unanimité des membres présents et représentés (13 pour, 0 contre, 0 abstention)**

## **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 04 décembre 2024**

---

Monsieur Mathieu WIRA indique une incohérence dans le décompte des voix. Il faut lire : 11 pour, 0 contre, 2 abstentions (M. Mathieu WIRA et M. Yannick SCHWEITZER)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2023.

**A l'unanimité des membres présents et représentés (12 pour, 0 contre, 1 abstentions M. LAMBALOT Gaël)**

## **Point 1 – Achat d'une parcelle de forêt à M. ENDERLIN Benoit**

---

*2024-D01*

*Nomenclature ACTES : 3.1.1*

Monsieur le Maire expose que Monsieur ENDERLIN Benoit a proposé par courriel le 17 janvier dernier, de vendre à la commune une parcelle de forêt lui appartenant, cadastrée section 5 n°212, d'une superficie de 7a et 70ca.

La commune étant propriétaire de la parcelle contiguë, cadastrée section 5 n°186, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a pris conseil auprès de Monsieur MISERE Patrick, qui a estimé sa valeur, compte tenu de sa surface, de sa nature et des arbres qui s'y trouvent, à 722,78 euros.

Ce montant convient à Monsieur ENDERLIN Benoit, qui en a fait état par courriel en date du 30 janvier 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition de cette parcelle.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'acheter la parcelle cadastrée section 5 n°212 à Monsieur ENDERLIN Benoit, au montant de l'estimation, soit 722,78€ ;

**AUTORISE** M. le maire à signer les documents nécessaires à cette vente ;

**DECIDE** d'inscrire la dépense au budget 2024.

**A l'unanimité des membres présents et représentés (13 pour, 0 contre, 0 abstention)**

## **Point 2 – Recrutement d'agents contractuels : délibération de principe**

*2024-D02*

*Nomenclature ACTES : 4.1.8 et 4.2.7*

Monsieur le Maire indique qu'en application des dispositions de l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et à un accroissement saisonnier d'activité.

C'est ainsi que ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de :

- Douze mois maximum sur une période de dix-huit mois consécutifs pour un accroissement temporaire d'activité,
- Six mois maximum sur une période de douze mois consécutifs pour un accroissement saisonniers d'activité.

L'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique permet de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents pour remplacer temporairement les fonctionnaires ou agents contractuels autorisés à travailler à temps partiel ou indisponibles en raison de congés annuels, congés pour indisponibilité physique, d'un CITIS, maternité, parental, ... Ce recrutement est opéré par contrat à durée déterminée et renouvelé dans la limite de la durée de l'absence de l'agent à remplacer.

La rémunération des agents contractuels est fixée selon les dispositions de l'article L.713-1 du Code Général de la Fonction Publique, soit en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience de ces agents. Elle peut tenir compte de leurs résultats professionnels et des résultats collectifs du service. Ils perçoivent le traitement indiciaire, éventuellement le supplément familial de traitement, afférent aux emplois auxquels ils sont nommés et ils peuvent bénéficier du régime indemnitaire dans les conditions fixées par la délibération institutive pour ce type de personnel.

En application de l'article du décret n°88-145 du 15 février 1988, les agents qui à la fin de leur contrat n'auront pas pu bénéficier de leurs congés annuels seront indemnisés dans la limite de 10% des rémunérations totales brute perçues pendant la durée du contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de :

- Constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement temporaire des fonctionnaires et agents contractuels ;
- Déterminer les niveaux de recrutements et de rémunération des fonctionnaires et des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des recrutements, dans les conditions prévues par les articles L.332-23 et L.332-13, d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés :

- A un accroissement temporaire d'activité ;
- A un accroissement saisonnier d'activité ;
- Au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats nécessaires.

**A l'unanimité des membres présents et représentés (13 pour, 0 contre, 0 abstention)**

### **Point 3 - Rénovation énergétique et accès PMR de la Mairie : information du choix du Maître d'Oeuvre**

---

2024-D03

Nomenclature ACTES : 1.6.2

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de lancer l'opération de rénovation énergétique et mise aux normes accessibilité PMR de la Mairie.

Pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre une MAPA a été lancée sur la plateforme AMHR en date du 15 novembre 2023 avec remise des dossiers de candidature le 15 décembre 2023.

La commune a réceptionné 8 dossiers de candidature, parmi lesquelles 3 équipes ont été admises à remettre sur la base des critères suivants :

- Références
- Moyens humains et techniques
- Compétence du groupement

Après cette 1ère phase les 3 équipes admises à remettre une offre étaient :

- COIFFIER Mickaël
- HERRGOTT Stéphane
- MUNCK Daniel

Une visite des lieux pour les 3 équipes a eu lieu le 18 janvier 2024 en présence de M. le Maire.

A l'issue de la visite les 3 équipes ont été invitées à remettre une offre avant le 30 janvier 2024  
Via la plateforme AMHR

L'offre était constituer d'une :

- note méthodologique, avec une proposition de planning

- proposition d'honoraires, avec taux de tolérance phase études et phase travaux.

Au vu des éléments réceptionnés et de la notation selon tableau ci-dessous :

Candidats	Méthodologie 60%	Proposition d'honoraires et taux de tolérance 40%	Note finale	Classement
	note sur 10	note sur 10		
COIFFIER	9	8	8,6	2
HERRGOTT	8	9	8,4	3
MUNCK	10	10	10	1

l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue est l'équipe Daniel MUNCK avec un taux d'honoraires de 12.5% sur les missions de base et un montant de missions complémentaires de 14 295 €HT, soit un montant total HT de 56 357.50 € HT pour un montant de travaux estimé à 336 500 € HT.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

VU la délibération 2023D32 du 28 août 2023, approuvant le projet et donnant délégation à Monsieur le Maire, dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique et de mise en accessibilité PMR de la Mairie, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, dans la limite de 420 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**PRENDS ACTE** du choix de l'équipe Daniel MUNCK pour la mission de maîtrise d'œuvre

**A l'unanimité des membres présents et représentés (13 pour, 0 contre, 0 abstention)**

## **Point 4 - Demande de subvention par le C.L.E.E. Sundgau pour le Forum des métiers et de l'orientation 2024**

2024-D04

Nomenclature ACTES : 7.10.5

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention du C.L.E.E. Sundgau pour l'aide au financement du Forum des métiers et de l'orientation 2024.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**CONSIDERANT** que d'autres organismes comme le SIAS, auquel la commune verse une participation, on vocation à octroyer ce type d'aide,

**DECIDE** de ne pas donner suite à la demande de subvention du C.L.E.E. Sundgau.

**A l'unanimité des membres présents et représentés (13 pour, 0 contre, 0 abstention)**

## Point 5 - Information des décisions du maire dans le cadre de ses délégations

2024-D05

Nomenclature ACTES : 2.2.1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions d'urbanisme qu'il a prises dans le cadre de ses délégations depuis le 28 août 2023 :

### Demandes d'urbanisme :

Numéro de dossier	Pétitionnaire	Décision	Date de signature	Nature des travaux	Adresse des travaux
PC06803923E0004	SCEA GAERTLE BERBETT	Favorable Signé par M RIFF selon DCM 2023D42	14/12/2023	Extension d'un bâtiment de stockage sur existant	Rue des vergers - GAERTLE
PC06803921E0008- MO1	FRADIN Rodolphe et LOBMEYER Laetitia	Favorable	11/12/2023	Ajout d'une baie vitrée	36B rue principale
DP06803923E0016	MARKOVIC Nebojsa	Refus tacite	08/12/2023	Terrasse	12 rue du moulin
DP06803923E0017	BURTSCHY Henri	Favorable	01/12/2023	Division foncière	Rue des vergers
DP06803923E0018	BURTSCHY Frédéric	Favorable	05/02/2024	Piscine	6A rue de Heimersdorf

### Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** des informations présentées.

**A l'unanimité des membres présents et représentés (13 pour, 0 contre, 0 abstention)**

## Point 6 – Projets 2024 : Débat d'orientation budgétaire

2024-D06

Nomenclature ACTES : 2.2.1

Le Conseil Municipal échange sur la base d'une liste de travaux qui peuvent être envisagés en 2024 :

- 2<sup>ème</sup> escalier de l'église  
(devis à 17 412€ TTC – Ets BRISSINGER)
- Installation d'une auge rue des forges  
(devis à 6 972€ TTC sans installation – Ets BRISSINGER)  
(devis à 11 726 TTC avec installation – Ets BRISSINGER)
- Nettoyage des tabourets-syphon  
(devis à 1 672.80 € TTC – SMCE – un 2ème devis est en attente)

- Balayage des rues  
(devis à 709.50 € TTC – AFC Balayage option brosse métallique : 150 €HT/heure)
- Désherbage du cimetière  
(devis à 2 730 € TTC – Association ALSA)
- Nouveau Karcher  
(à prévoir 4 000 € TTC)
- Restauration des registres d'Etat Civil  
(à prévoir 800 € TTC – Ets SAREL)
- Copeaux pour l'aire de jeu  
(devis à 2 329.48 € TTC – Ets SUNDGAU COMPOST)
- Rénovation des toilettes hommes de la MPT  
(à prévoir 15 000 € TTC)
- Récupérateurs d'eau de pluie  
(montant minimum de 10 000 € pour une subvention de 60% minimum)
- Busage du fossé à la Hueb
- Travaux pour améliorer la sécurité aux entrées d'agglomération

Et ceux reprogrammés car non exécutés en 2023 :

- Rénovation énergétique et norme PMR de la Mairie
- Enrobés rues des vergers / de Largitzen et de Moernach (47 235.60 € TTC Subv CEA attendue : 23 618 €)
- Cheminée de l'église (1 200 € TTC)

Une rencontre est prévue avec le Conseiller aux Décideurs Locaux semaine 10 pour discuter de ce que la commune est en capacité de prévoir en terme de financement.

La commission finance se réunira ensuite pour affiner les choix en fonction des moyens, avant le vote du Budget Primitif 2024.

**Le Conseil municipal,**

**PREND ACTE** des informations présentées.

**A l'unanimité des membres présents et représentés (13 pour, 0 contre, 0 abstention)**

**Informations et communications diverses**

- Journée citoyenne : prévue le 25 mai 2024
- La quête pour la Ligue contre le cancer se fera probablement en mars. Les Conseillers Municipaux qui ne sont pas disponibles sont invités à se déclarer.
- La date du samedi 9 mars 2024 est fixée pour l'inauguration du Chemin du Patrimoine
- Réunion du Bureau CCS séance du 18/01/2024

- La vente de l'ancienne école maternelle est lancée suite à la signature d'un contrat sans exclusivité avec l'agence du Rossberg. La mise à prix est de 150 000 € net vendeur.
- Des frais sont à prévoir pour la création de compteurs séparés pour l'eau et l'électricité ainsi que pour la création d'une servitude pour l'assainissement
- Les réflexions pour le PLUi de BISEL vont commencer avec une réunion prévue le lundi 12 février 2024 avec M. DE BONN.
- Changement de transformateur ENEDIS rue Herbrig : un accord a été trouvé pour son emplacement, selon le plan en annexe 1.
- Sécurité aux entrées d'agglomération :  
Une réflexion doit être menée aux entrées notamment :
  - rue de Mooslargue : l'essai d'écluse n'est pas concluant, la réflexion reste ouverte
  - rue de Heimersdorf : plusieurs sorties de routes sont survenues lors des épisodes de verglas cet hiver. La vitesse souvent trop élevée surprend les conducteurs et le trottoir surélevé destiné à réduire la vitesse fait que les véhicules qui terminaient leur course dans la propriété à droite de la route, la terminent dans les propriétés à gauche. Monsieur le Maire a demandé à l'ouvrier communal de saler dans le virage de la RD10bis en plus de sa tournée dans les rues communales.
- Trame Verte et Bleue : la ComCom Sundgau propose des ateliers à l'attention des Conseillers Municipaux. A suivre.
- AG de la MPT :
  - Marche gourmande : 475 participants et un solde de 8 567,90€. La 8<sup>ème</sup> édition aura lieu le 22 septembre 2024.
  - Une formation à l'attention des responsables des utilisateurs de la MPT aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024.
  - L'AG a décidé d'affecter la somme de 10 000€ à la réfection des toilettes dames en 2024.



## Communications et informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h50.

### Décisions prises lors du Conseil Municipal

#### ORDRE DU JOUR de la séance du 05 février 2024 :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 04 décembre 2023
  1. Achat d'une parcelle de forêt à M. ENDERLIN Benoit
  2. Recrutements d'agents contractuels : délibération de principe
  3. Rénovation énergétique et accès PMR de la Mairie : information du choix du Maître d'Oeuvre
  4. Demande de subvention par le C.L.E.E. Sundgau pour le Forum des métiers et de l'orientation 2024
  5. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
  6. Débat d'orientation budgétaire

2024-D01	Achat d'une parcelle de forêt à M. ENDERLIN Benoit – <i>approuvé à l'unanimité</i>
2024-D02	Recrutements d'agents contractuels : délibération de principe - <i>approuvé à l'unanimité</i>
2024-D03	Rénovation énergétique et accès PMR de la Mairie : information du choix du Maître d'Oeuvre - <i>approuvé à l'unanimité</i>
2024-D04	Demande de subvention par le C.L.E.E. Sundgau pour le Forum des métiers et de l'orientation 2024 - <i>approuvé à l'unanimité</i>
2024-D05	Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations - <i>approuvé à l'unanimité</i>
2024-D06	Débat d'orientation budgétaire - <i>approuvé à l'unanimité</i>

#### **Présents :**

M. Edouard RIFF – 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Christine EBERHARDT – 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Marc BERGER – 3<sup>ème</sup> adjoint, et M. Mathieu WIRA, M. Gaël LAMBALOT, M. Sébastien BERGER, M. Yannick SCHWEITZER, Mme Anne-Laure GRAFF, Mme Elisabeth ZEYER, conseillers municipaux,

**Absents non excusés :** néant

**Absents excusés et non représentés :** néant

**Ont donné procuration :** M. Denis GROELL (procuration à M. Edouard RIFF), M. Jérémie BURGUY (procuration à M. Marc BERGER), Mme Cindy BARRET (procuration à Mme Elisabeth ZEYER)

Suivent les signatures